



# La Réunion à l'African Utility Week 2018

LE SALON INCONTOURNABLE DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU  
EN AFRIQUE AUSTRALE

Du 14 au 17 Mai 2018  
Le CAP - Afrique du Sud



invest in  
**REUNION**

# La Réunion à l'African Utility Week 2018

## OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES EN AFRIQUE DU SUD: EMERGENCE DES SECTEURS DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

LE SALON AFRICAN UTILITY WEEK EST L'ÉVÈNEMENT INCONTOURNABLE DES PROFESSIONNELS DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU SOUHAITANT SE POSITIONNER EN AFRIQUE DU SUD SUR UN MARCHÉ EN PLEIN EXPANSION.

**POUR CETTE 18ÈME ÉDITION, L'ÉVÈNEMENT SERA L'OCCASION** DE RASSEMBLER DES ACHETEURS, DES FOURNISSEURS ET EXPERTS DES SECTEURS DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE AFIN DE SAISIR DES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES, DE PARTICIPER À DES CONFÉRENCES THÉMATIQUES, DE RENCONTRER DES EXPERTS ET DES DÉCIDEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX AUTOUR DES ÉVÈNEMENTS DE NETWORKING, ENFIN DE VISITER LE SALON ET LES PAVILLONS D'EXPOSITIONS.

**NEXA, l'Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation, propose aux entreprises réunionnaises d'exposer à l'African Utility Week 2018 sous la bannière INVEST IN REUNION, en collaboration avec Business France.**

Offre valable pour un maximum de 8 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés.

## LES POINTS FORTS DU MARCHÉ SUD-AFRICAIN : ENERGIE - EAU\*

- Le gouvernement sud africain prévoit de doubler la capacité électrique du pays d'ici 2030, soit **42 000 MW** (17 800 MW d'origine renouvelable, 9600 mw d'origine nucléaire, 2370 mw à base de gaz naturel).
  - ESKOM, **1ère** compagnie de production et de distribution d'électricité en Afrique du sud prévoit des investissements de **13 Mds € entre 2017 et 2020** en vue de développer et d'entretenir son réseau électrique
  - A travers le **National Development Plan**, le gouvernement sud-africain souhaite diversifier le mix énergétique sud africain
  - Le ministère de l'eau et de l'assainissement a annoncé un plan d'investissement de plus de 36 Mds € d'ici **2022** consacré à la rénovation du réseau d'eau sud africain
- Opportunités du secteur de l'eau : **Désalinisation, Gestion des fuites et Traitement des eaux usées**



## L'African Utility Week en chiffres :

- **7000 décideurs**
- **10 pavillons internationaux**
- **300 fournisseurs**
- **6 thématiques mises à l'honneur**
- **Plus de 300 experts conférenciers**
- **La présence des principaux acteurs publics et privés des secteurs de l'électricité et de l'eau, sur le continent africain**



\* Source : Business France

# La Réunion à l'African Utility Week 2018

## LES OBJECTIFS

- Valoriser le savoir-faire réunionnais en matière d'énergies renouvelables, de développement durable et du secteur de l'eau
- Permettre aux entreprises réunionnaises de rencontrer les acteurs majeurs des secteurs de l'eau et l'électricité en Afrique
- Impulser la rencontre entre l'offre réunionnaise et la demande internationale
- Susciter de nouvelles opportunités d'affaires à l'export

## PROGRAMME DE LA MISSION EN COLLABORATION AVEC BUSINESS FRANCE\*

- Réunion d'information marché eau/ énergie et partage d'expérience - Visite de site
- Accès à l'African Utility Week - Salon et Conférences
- Programme de rendez-vous B2B individuels et ciblés
- Cocktail de networking en présence des exposants et prospects du salon
- FOCUS REUNION : Atelier de présentation du savoir faire réunionnais
- Présence permanente d'un expert Business France durant le salon

## LA COMMUNICATION

- Insertion dans le catalogue officiel du salon, le catalogue Business France et le Guide des participants Réunion
- Communiqué de presse collectif annonçant la participation de La Réunion au salon
- Mise à disposition de documents de communication en anglais: fiches entreprises et cartes de visite
- Documents de promotion économique du territoire en anglais
- Goodies

\* Pour tout participant supplémentaire, la prestation est payante



# La Réunion à l'African Utility Week 2018

**Offre d'accompagnement NEXA** valable pour un minimum de 3 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés, sous réserve d'éligibilité à la mesure ACCME<sup>1</sup> et à la convention Business France - Ministère de l'Outre-Mer

Cette offre comprend :

- # Transport aérien - Départ le dimanche 13 mai 2018 / Retour le vendredi 18 mai 2018 (1 pers./entreprise)
- # Hébergement (5 nuits) (1 pers./entreprise)
- # Transferts sur place (A/R aéroport - hôtel et A/R hôtel - salon)
- # Droits d'inscription à l'African Utility Week, accès au salon (1 à 2 pers\*/entreprise)
- # RDV B2B individuels, événements de networking, visite de site
- # Package « Fiches entreprise et cartes de visites territoriales » en anglais

\* Pour tout participant supplémentaire, la prestation est payante



**1 600€ max<sup>2</sup>**

Montant estimatif total  
hors offre d'accompagnement NEXA :  
4000 €

<sup>1</sup> L'ACCME (Actions Collectives pour la conquête des marchés extérieurs) est une aide du FEDER pour les PME au sens de l'axe 3 de la fiche action des Programmes Opérationnels Européens 2014-2020, et dont le siège social est situé à La Réunion.

Les bénéficiaires doivent correspondre aux critères suivants : entreprises de production, transformation, conditionnement, façonnage et montage et de prestations de services aux registres légaux, hors secteur touristique.

Ne sont pas éligibles les PME exerçant leurs activités dans les secteurs exclus par le règlement de la Commission UE 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

<sup>2</sup> Montant valable en cas d'éligibilité à la fois à la convention Business France-Ministère de l'Outre-Mer et à l'ACCME. Il correspond à l'offre forfaitaire que le participant s'engage à payer. NEXA facturera le candidat sur la base des coûts logistiques et techniques réellement supportés.

Pour plus d'informations, contacter le service Marketing Territorial de NEXA.

Tél : 02 62 20 21 21 - Courriel : [anna.diallo@nexa.re](mailto:anna.diallo@nexa.re)





# La Réunion à l'African Utility Week 2018

## FORMULAIRE DE PARTICIPATION\*

Pour candidater, merci de nous transmettre les informations ci-dessous, ainsi que l'engagement et le règlement de participation signé :

*La candidature ne sera considérée complète qu'à réception de l'ensemble des pièces.*

\* Votre participation implique l'acceptation des conditions de participation aux salons sous la bannière INVEST IN REUNION (voir page suivante).

### VOTRE ENTREPRISE

#### IDENTITÉ

- Raison sociale
- Nom et prénom du dirigeant
- Adresse société
- E-mail société
- Coordonnées du contact salon

### VOTRE PARTICIPATION AU SALON\*

#### OBJECTIFS

- Vos objectifs de participation à l'African Utility Week 2018
- Les produits et/ou services que vous souhaitez y exposer

#### VOS OUTILS DE COMMUNICATION

- Contenu des cartes de visite  
*nom, prénom, société, tél, courriel, site Internet*
- Texte commercial pour la fiche entreprise  
*maximum de 300 mots*
- Logo en haute définition
- Photos en haute définition pour la fiche entreprise  
*projet, produits, dirigeant*

Je soussigné .....

Représentant légal de la société.....

M'engage à respecter les conditions de participation établies par NEXA  
et à m'acquitter du montant facturé par NEXA sur la base des frais engagés,  
dans la limite de ..... € TTC.

Date, signature et cachet :



# La Réunion à l'African Utility Week 2018

## RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS INVEST IN REUNION

### Article 1

En confirmant sa candidature pour une participation à une délégation « INVEST IN REUNION », tout organisme ou individu s'engage à avoir pris connaissance des termes du présent règlement et à les respecter.

### Confirmation de l'inscription

### Article 2

La constitution des délégations « INVEST IN REUNION » est étroitement liée aux objectifs et critères de sélection inscrits à l'appel à candidature le cas échéant. Ne pourront faire partie de la délégation que les candidats ayant transmis à NEXA, dans les délais inscrits à l'appel à candidature, le dossier de candidature dûment complété, accompagné des différents éléments demandés. Les candidats retenus en seront informés par NEXA.

NEXA se réserve le droit de sélectionner les entreprises qui formeront les délégations « INVEST IN REUNION ».

### Participation aux délégations INVEST IN REUNION

### Article 3

Chaque organisme ou individu s'engage en toute responsabilité à prendre connaissance et à respecter les conditions de participation relatives à l'évènement pour lequel il se porte candidat.

### Article 4

NEXA assure la prise en charge financière d'un participant par entreprise, facturée à 50% du coût réellement supporté. Les frais de déplacement d'un éventuel participant supplémentaire au sein d'une même entreprise sont intégralement à la charge de cette dernière.

Nexa assure la réservation des prestations aériennes et hôtelières pour le compte de l'entreprise et prend en charge à hauteur de 50% les frais d'un seul participant par entreprise (sous réserve d'éligibilité à la mesure ACCME - voir page 4.)

Une fois les billets d'avion émis et les réservations d'hôtel effectuées, en cas de désistement, d'annulation ou de modification des réservations par l'entreprise, 100% des frais engendrés seront à la charge de l'entreprise.

Si le participant choisi de ne pas voyager aux mêmes dates que la délégation et que de ce fait, des surcoûts aériens et / ou d'hébergements sont engendrés, ces derniers seront à la charge de l'entreprise.

### Article 5

Chaque organisme ou individu s'efforcera de respecter et de relayer l'esprit territorial de la démarche vis-à-vis de tout interlocuteur de la délégation, et d'être en mesure :

- de valoriser le territoire de La Réunion auprès des visiteurs du stand ;
- d'expliquer la nature et les objectifs de la démarche INVEST IN REUNION ;
- de connaître et de valoriser les autres membres de la délégation, d'orienter vers ces derniers les visiteurs intéressés ;
- de relayer les diverses informations et demandes de contacts vers les membres de la délégation concernés.

### Éléments transmis dans le cadre de l'opération

### Article 6

Sans mention de leur part, chaque membre des délégations INVEST IN REUNION autorise le service Marketing Territorial de NEXA à utiliser les éléments transmis dans le cadre de participation aux opérations « INVEST IN REUNION ». NEXA s'engage à utiliser ces éléments dans le cadre de ses missions de valorisation économique internationale de La Réunion.

Quelques exemples d'utilisations :

- mise en ligne des « fiches entreprises » ou d'autres supports de communication produits ;
- utilisation des photos transmises pour réalisation de supports de promotion économique ;
- transmission des informations contenues sur la fiche de valorisation réalisée dans le cadre de l'opération dans le cadre des missions de marketing territorial de NEXA.

### Article 7

Tout membre des délégations INVEST IN REUNION donne son accord de principe quant à la communication à NEXA d'informations relatives au bilan de l'opération.

NEXA s'engage à n'utiliser les informations de nature commerciale et financière qu'à des fins d'évaluation du dispositif, ainsi qu'à les traiter de manière anonyme. Sur indication explicite de l'intéressé, NEXA s'engage à traiter également de manière anonyme les autres informations indiquées.

### Article 8

Dans le cadre exclusif des opérations menées par NEXA, tout membre des délégations INVEST IN REUNION autorise NEXA à effectuer ou à faire effectuer par toute personne de son choix la reproduction, la duplication, la diffusion et la communication au public des photographies ou vidéos mettant en scène les délégations à usage interne ou externe à NEXA et pour tout support médiatique (publicitaire, promotionnel et d'information). Cette cession de droit d'utiliser l'image est consentie à titre gratuit.

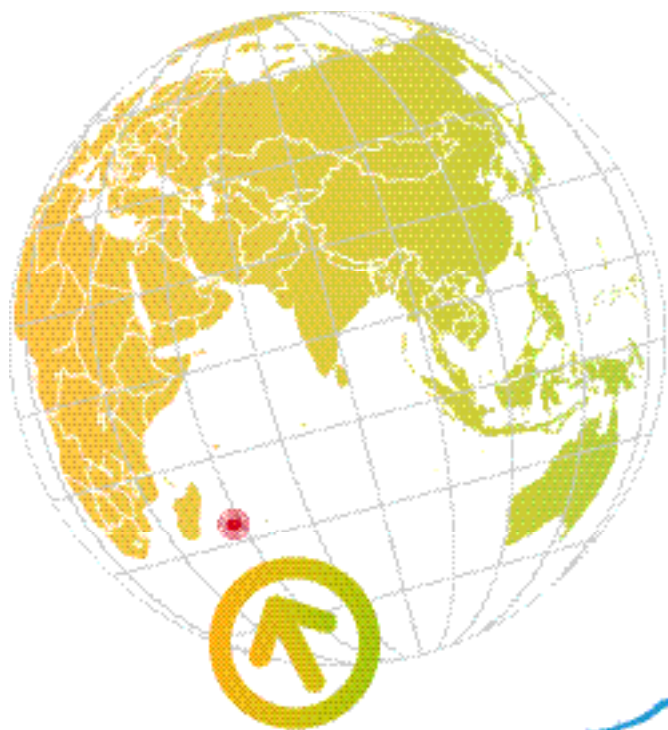
### Expédition de matériel de démonstration / de dégustation

### Article 9

Les entreprises retenues pour former la délégation INVEST IN REUNION ont la possibilité de faire envoyer sur le salon du matériel de démonstration / dégustation. NEXA se réserve le choix du prestataire défini pour le transit et facturera l'entreprise sur la base de 50% du coût supporté. Sont concernés uniquement les exemplaires de démonstration ou de dégustation, non destinés à être vendus. Les entreprises qui décideront de faire appel à ce service s'engagent donc à ne pas commercialiser les produits expédiés sur place. La prise en charge à 50% du fret concerne à cet effet un transport aller-retour. En cas de non-respect de cette clause et de vente du matériel de démonstration sur place, 100% du coût du fret sera alors refacturé à l'entreprise.

Date, signature et cachet :





invest *in*  
**REUNION**

# SUIVEZ-NOUS !



Pour plus d'informations, contacter le service Marketing Territorial de NEXA.  
Tél : 02 62 20 21 21 - Courriel : [anna.diallo@nexa.re](mailto:anna.diallo@nexa.re)

